

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 76

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

conv Erasmus: le CA autorise la signature de la convention 2020-1-FR01-KA103-077784

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non valeur

Numéro de séance : 7/6
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/06/2020
Réuni le : 06/07/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANV: le CA valide 3 admissions en non valeur pour un montant total de 595.61€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere
Prénom : Helene
Signé le: 09/07/2020 10:15:37

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Remise gracieuse

Numéro de séance : 76
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/06/2020
Réuni le : 06/07/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Remise gracieuse: le CA autorise à effectuer une remise gracieuse à Mme Céline Lucas de 177.84€ pour un salaire perçu indûment en raison de son passage en ALD

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 76

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

conv MAS: le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association MAS dans le cadre du dispositif Ecole ouverte (vacances apprenantes)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 76

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Ecole ouverte: dans le cadre du dispositif école ouverte aux enfants, le lycée Camus en qualité d'établissement payeur, prends en charge la paye des intervenants et associations effectuant des interventions au titre du dispositif lancé par le ministère de l'Education Nationale "Vacances apprenantes". A ce titre, le chef d'établissement du lycée est autorisé à contractualiser avec toute association, EPLE ou la DSDEN du Gard pour les écoles, afin de signer la convention type permettant d'effectuer des payes d'intervenant ou de structures associatives partenaires. Dans le cas où l'intervenant rattaché à une école effectue des vacances, le chef d'établissement du lycée Camus est autorisé à signer le contrat de vacation. Il est entendu que ces payes ou versements pour les associations ne pourront intervenir qu'à obtention par le lycée Camus des financements nécessaires issus de l'autorité académique .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:44

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan voyage Eastbourne

Numéro de séance : 16
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/06/2020
Réuni le : 06/07/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

bilan fi Eastbourne 2020: le CA vote le bilan financier du voyage à Eastbourne qui s'est déroulé en février 2020. Le budget initial prévoyait une participation de 420€ par élève. Il convient de rembourser 22€ par élève aux familles

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan voyage Valladolid

Numéro de séance : 76

Numéro d'enregistrement : 49

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

bilan fi Valladolid 2020: le CA vote le bilan financier du voyage à Valladolid qui s'est déroulé en février 2020. Le budget initial prévoyait une participation de 250€ par élève. Il convient de rembourser 85€ par élève aux familles

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:49

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 76

Numéro d'enregistrement : 50

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Conv Erasmus: le CA autorise la signature de la convention Erasmus 2020-1-FR01-KA101-078767

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:51

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Bilan voyage Paris TSTMG

Numéro de séance : 7/6
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/06/2020
Réuni le : 06/07/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

bilan fi Paris 2020: le CA vote le bilan financier du voyage à Paris pour les TSTMG qui s'est déroulé en février 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:54

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation vote électronique

Numéro de séance : 16
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/06/2020
Réuni le : 06/07/2020
Sous la présidence de : Helene Ghesquiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Vote électronique: le CA donne l'autorisation au chef d'établissement d'organiser les élections au CA des parents d'élèves et du personnel par voie électronique

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:57

0300023M
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ALBERT CAMUS
51 AVENUE GEORGES POMPIDOU
30911 NIMES CEDEX 2
Tel : 0466629171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : ~~7~~6
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/06/2020

Réuni le : 06/07/2020

Sous la présidence de : Helene Ghesquiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 8: le CA vote la décision budgétaire modificative n°8 pour vote qui concerne l'attribution complémentaire de crédits globalisés

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ghesquiere

Prénom : Helene

Signé le: 09/07/2020 10:15:59